

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 13 novembre 2017

DELIBERATION n°2017-72

Le conseil d'administration s'est réuni le 13 novembre 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le lundi 30 octobre 2017.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 2017.

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

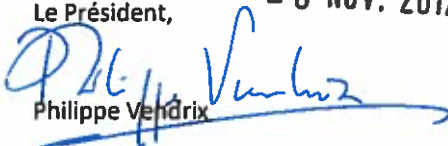
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 16 octobre 2017.

Fait à Tours, le
Le Président,

20 NOV. 2017


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 22 NOV. 2017

Transmise au recteur le :

22 NOV. 2017

Direction des affaires juridiques

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 16 octobre 2017**

Membres présents

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Anne Duittoz ; M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Prévost ; Mme Pascale Reverdiau ; M. Philippe Roingeard ; M. Stéphane Servais ;
Mme Christelle Dutilleul ; M. Jean Fabbri ; Mme Mathilde Gralepois ; M. Benjamin Lavergne ; M. Kilian Raschel ;
M. Clovis Tauber ;
M. Pascal Meichel ; Mme Emily Rosenfeld ; Mme Juliette Rousseau ; Mme Dominique Vaillant ;
M. Bastien Collinot ; Mme Jade Delage ;
M. Jean-Patrick Gilles ; Mme Carole Faisandier ; M. Sébastien Lambert.

Ont donné procuration

Mme Catherine Belzung et M. David Fiala à M. Philippe Roingeard ;
M. Emmanuel Thibault à Mme Emily Rosenfeld ; M. Benoit Wolf à Mme Dominique Vaillant ;
Mme Catherine de Colbert et Mme Carole Faisandier à M. Philippe Vendrix ;
En cours de séance, M. Stéphane Lambert à M. Benoit Wolf.

Excusés

M. Stéphane Lambert et Mme Anne Besnier.

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; M. Marc Desmet, vice-président chargé des relations internationales ; M. Eric-Alain Zoukoua, vice-président chargé des finances ; M. Alain Botton, directeur général des services ; M. Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine Dallet-Choisy, directrice de l'UFR sciences et techniques ; Mme Véronique Maupoil, directrice de l'UFR des sciences pharmaceutiques ; M. Benoist Pierre, directeur du centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Approbation de comptes rendus

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 septembre 2017

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 4 septembre 2017 est approuvé par la délibération n°2017-50 (unanimité).

1.2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 25 septembre 2017

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 25 septembre 2017 est approuvé par la délibération n°2017-65 (unanimité).

2. Informations générales

2.1. Informations du Président

- l'AUREF (Alliance des Universités de recherche et de Formation)

L'AUREF est un groupe constitué au sein de la CPU qui comprend des universités de taille moyenne. Ce groupe, dont l'Université de Tours fait partie, vient de se constituer en association.

- Concertation réussite en licence

Le Ministère a lancé une vaste concertation sur la réussite en licence au travers de huit groupes de travail avec des thématiques transversales et de trois groupes de travail sur des sujets spécifiques (PACES, STAPS et psychologie). L'un des groupes de travail thématique s'est intéressé aux prérequis qui pourraient être identifiés pour l'accès aux formations non sélectives (licences).

Le travail de synthèse devrait être présenté dans une huitaine de jours.

M. Jean Fabbri, pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" relève que la concertation ministérielle ne prend pas en compte le très net recul du financement de l'Enseignement Supérieur depuis une dizaine d'années (voir T. Piketty dans le Monde du 13 octobre)... et que les "prérequis" semblent introduire une réelle sélection.

- Rapport provisoire du HCERES

Les conseillers ont été destinataires du rapport provisoire du rapport d'évaluation de l'établissement suite à la visite du HCERES. Ce rapport demeure provisoire car l'Université peut faire part d'observations avant la version définitive. Globalement, l'évaluation de l'Université est plutôt satisfaisante. Toutefois, certaines faiblesses et points de vigilance sont mis en évidence (insuffisances de certains de nos outils d'information, fiabiliser nos données immobilières, nécessiter de refondre le site internet...). Ce rapport sera une base pour nos négociations avec le ministère.

Pour M. Jean Fabbri, la lecture du rapport n'apporte que peu d'informations. Il dénonce le coût global très élevé de ces évaluations et une approbation de la dévolution du patrimoine qui outrepassé la mission du HCERES.

- Dévolution immobilière

Le travail d'analyse de notre patrimoine se poursuit dans le cadre du processus de dévolution immobilière. L'Université a renseigné 270 des 293 indicateurs du référentiel technique, améliorant ainsi la connaissance de son patrimoine immobilier, amélioration soulignée par la directrice de l'immobilier de l'Etat lors du dernier comité de pilotage sur la dévolution immobilière.

2.2. Rapport du médiateur de l'université

M. Christian Garbar, médiateur de l'université, présente son rapport dont les conseillers ont été précédemment destinataires.

Sans remettre en cause le travail et le rapport du médiateur, M. Jean Fabbri estime que sur le champ des problèmes entre des personnels et la direction de l'université, les organisations syndicales ont largement vocation à intervenir.

Il est par ailleurs proposé de renouveler le mandat de M. Christian Garbar pour deux années, conformément à l'article 2.9. de l'annexe aux statuts de l'Université.

Le mandat de M. Christina Garbar, en qualité de médiateur de l'Université, est renouvelé pour deux années par la délibération n°2017-71 (unanimité).

3. Affaires financières

3.1. Approbation des propositions de la commission des moyens du 29 septembre 2017

Plusieurs points examinés par la commission des moyens du 29 septembre 2017 nécessitent l'approbation par le conseil d'administration :

- modèle de convention-type pour la location de locaux ;
- modèle de convention-type pour la mise à disposition gratuite de locaux ;
- conditions générales de vente des colloques et de la matrice financière ;
- règlement du jeu concours « C'est mon Tours ».

Sous réserve de quelques modifications formelles, les propositions de la commission des moyens du 29 septembre 2017 sont approuvées par la délibération n°2017-66 (unanimité).

4. Ressources humaines

4.1. Remboursement des frais de transport au titre de l'action sociale d'initiative universitaire (ASIU) « transport »

L'ASIU « transport » a été mise en place par la délibération n°2013-33 du conseil d'administration du 13 mai 2013. Il s'agit ici de préciser certaines modalités de sa mise en œuvre.

L'ASIU « transport » est approuvée par la délibération n°2017-67 (unanimité).

5. Affaires générales, juridiques et statutaires

5.1. Approbation de conventions internationales

Le conseil d'administration doit approuver quatre conventions internationales proposées par les composantes et examinées par la commission des relations internationales :

- Création – Convention d'échange d'étudiants – Université Moulay Ismaïl de Meknès (Maroc) ;
- Création – Convention d'échange d'étudiants – Central South University (Chine) ;
- Redéfinition – Convention d'échange d'étudiants – Indian Institute of Technology Madras (Inde) ;
- Création – Convention d'échange d'étudiants, de médecins et chercheurs– Universidad de Costa Rica.

Les conventions internationales sont approuvées par la délibération n°2017-68 (unanimité).

5.2. Modification des statuts des composantes

Il s'agit ici de mettre en conformité les statuts des composantes avec les modifications règlementaires récentes, notamment les dispositions des décrets n°2013-756 du 19 août 2013 et n°2014-336 du 13 mars 2014 relatives à la composition des conseils et à la participation des personnalités extérieures. Après avoir approuvé les modifications des statuts des UFR de lettres et langues, de médecine et de l'EPU lors de sa séance du 25 septembre 2017, il y a lieu d'adopter les modifications des composantes suivantes : Centre d'études supérieures de la Renaissance, droit, économie et sciences sociales, IUT de Blois, sciences pharmaceutiques et sciences et techniques.

Les statuts de l'UFR arts et sciences humaines et de l'IUT de Tours feront l'objet d'un examen à une prochaine séance.

Puisque plusieurs composantes modifient leurs statuts, M. Jean Fabbri (EaT) demande si un tableau de synthèse peut être produit pour mesurer la répartition des organisations et personnalités extérieures au sein

de celles-ci. Il lui semble que les organisations syndicales de salariés sont très peu sollicitées au contraire des organisations patronales, chambres consulaires. Devant le refus de produire cette synthèse il appelle à voter contre les modifications.

Les modifications des statuts des composantes (Centre d'études supérieures de la Renaissance, droit, économie et sciences sociales, IUT de Blois, sciences pharmaceutiques et sciences et techniques) sont approuvées par la délibération n°201-69 (24 pour et 3 contre).

6 Etudes et vie de l'étudiant

6.1. Dossier d'accréditation : soutenabilité de l'offre de formation

Dans le cadre de la préparation du contrat d'établissement 2018-2022 et en vertu de l'arrête du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur, l'Université doit élaborer un dossier d'accréditation en vue de la délivrance des diplômes qui se substitue à l'habilitation antérieure. Après avoir adopté l'architecture de l'offre de formation (séance du 4 septembre 2017), le conseil d'administration doit également se prononcer sur la soutenabilité de l'offre de formation, c'est à dire la capacité de l'établissement à mobiliser les moyens correspondants à son offre de formation.

Le Président, à l'aide d'un diaporama, présente aux conseillers différents tableaux contenant des indicateurs relatifs aux formations (données globales et données par niveau de diplôme). Ces tableaux, dont les modèles types ont été fournis par la DGESIP, ont été complétés par le service de l'organisation et du pilotage, dans le cadre d'un travail collaboratif avec les composantes et les services centraux concernés. Le Président remercie toutes celles et ceux qui ont œuvrés afin de renseigner ces tableaux souvent complexes.

Pour les élus "Ensemble à Tours", M. Jean Fabbri exprime des interrogations d'abord sur les tableaux et ce qui apparaît comme une diminution en licence du volume horaire de la formation et ensuite sur le sens du vote du CA. En effet le caractère soutenable dépend avant tout des dotations par l'Etat en emplois et en budget, en particulier pour faire face à l'augmentation très conséquente du nombre d'étudiants inscrits en licence. Il demande, si en cas de difficultés, tous les volumes horaires et les contenus associés seront ouverts ...et sinon quelles seront les décisions prises et qui les prendra, le CA? Il demande un vote à bulletins secrets et appelle à l'abstention.

Les données relatives à la soutenabilité de l'offre de formation sont approuvées par la délibération n°2017-66 (unanimité et 9 abstentions).

7. Questions diverses

A la demande de M. Jean Fabbri (EaT), le président et Cécile Goi donnent des informations sur une expérimentation pour modifier l'enseignement de l'anglais dans certaines filières en faisant appel à des prestations du CNED. Jean Fabbri demande quels sont les critères de cette expérimentation : que cherche-t-on à mesurer ? Quel est le cadre rigoureux qui le permettra ?

Mme Cécile Goi, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation pour apprendre une langue en distanciel. Les composantes ont été interrogées et deux filières se sont manifestées : médecine et économie. Il s'agit d'une expérimentation qui ne modifie pas l'enseignement des langues ni les heures effectuées en présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Tours, le 9 novembre 2017

Le Président,
Philippe Vendrix

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)